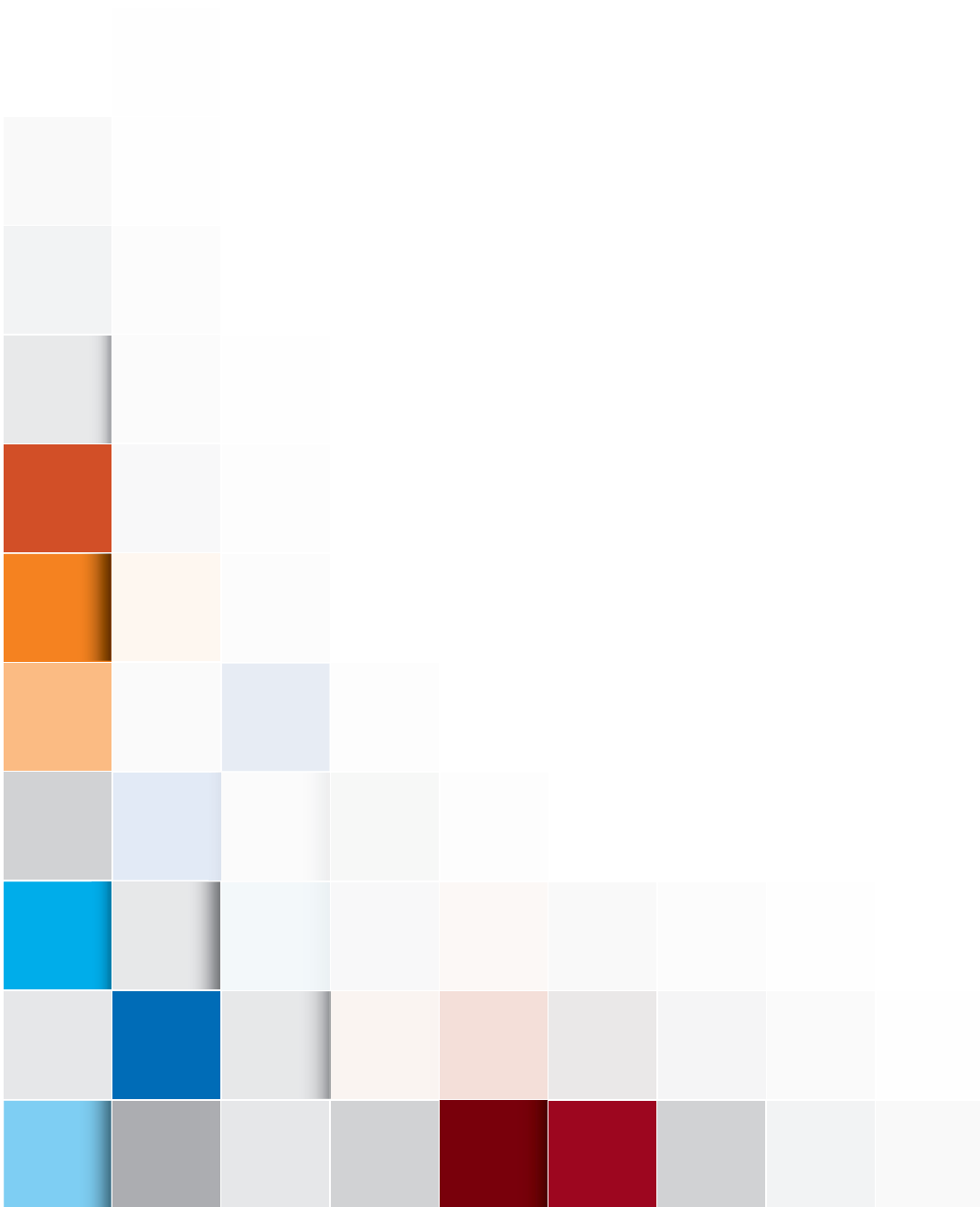




EMPLOI-QUÉBEC
PLAN D'ACTION RÉGIONAL
2015-2016

Gaspésie-
Îles-de-la-Madeleine



PLAN D'ACTION RÉGIONAL 2015-2016

**EMPLOI-QUÉBEC
GASPÉSIE–ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

Adopté par le Conseil régional des partenaires du marché du travail
Le 9 mars 2015

Publication réalisée par

la Direction de la planification et des services aux entreprises (DPSE)
Emploi-Québec Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Direction

Nadine LeBreux, *directrice de la planification et des services aux entreprises*

Recherche et rédaction

Marie-Pierre Raymond, *agente de recherche et de planification socio-économique*
Alexandra Chabot, *économiste régionale*

Révision linguistique

Rita English, *agente de secrétariat*

Abonnement et changement d'adresse :

Emploi-Québec Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Téléphone : (418) 360-8661 ou 1-800-463-4226
Télécopieur : (418) 360-8482
Courriel : rita.english@mess.gouv.qc.ca

Publication disponible sur le site Internet :

<http://emploi.quebec.gouv.qc.ca/publications-et-formulaires/>

Dépôt légal 2015

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

ISBN : 978-2-550-73026-2 (Version Imprimée)

978-2-550-73025-5 (Version électronique)

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA DIRECTRICE RÉGIONALE ET DU PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL.....	4
AVANT-PROPOS.....	5
LA PRÉSENTATION D'EMPLOI-QUÉBEC	6
L'ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LES PRINCIPAUX ENJEUX.....	9
LES ORIENTATIONS ET LES STRATÉGIES POUR FAIRE FACE AUX ENJEUX ET ATTEINDRE NOS RÉSULTATS	16
Orientation 1 – Accélérer l'insertion en emploi des personnes prêtes à intégrer le marché du travail.....	19
Orientation 2 – Favoriser l'insertion en emploi des prestataires des programmes d'assistance sociale et des personnes faisant partie de groupes sous-représentés sur le marché du travail	20
Orientation 3 – Contribuer à structurer et à adapter la gestion des ressources humaines dans les entreprises, favorisant ainsi une amélioration de leur productivité	21
Orientation 4 – Participer à l'amélioration des compétences de la main-d'oeuvre.....	22
Orientation 5 – Contribuer à briser le cycle de la pauvreté en intervenant dans une perspective d'insertion en emploi auprès des personnes en situation de pauvreté, tout en accordant une aide financière aux personnes admises aux programmes d'assistance sociale	23
Orientation 6 – Poursuivre l'adaptation de la prestation de services, l'organisation territoriale d'Emploi-Québec et l'amélioration des processus de travail.....	24
Orientation 7 – Agir avec l'ensemble des partenaires pour une offre de service adaptée aux besoins des clientèles et du marché du travail	25
Orientation 8 – Poursuivre l'amélioration de la performance des interventions des services publics d'emploi	25
LES INDICATEURS DE RÉSULTATS CIBLÉS AU PLAN D'ACTION RÉGIONAL	27
LES RESSOURCES D'EMPLOI-QUÉBEC GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE	28
LES FACTEURS DE CONTINGENCE	29
ANNEXES.....	30

MOT DE LA DIRECTRICE RÉGIONALE ET DU PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

C'est avec fierté que nous vous présentons le plan d'action régional 2015-2016 d'Emploi-Québec Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Ce plan expose les principaux enjeux et les problématiques du marché du travail orientant nos actions au cours des prochaines années pour améliorer le fonctionnement de notre marché du travail et favoriser la solidarité et l'inclusion sociale dans notre région.

Les mouvements du marché du travail observés depuis les dernières années sont majeurs et nous commandent d'intervenir afin d'améliorer la situation socio-économique de la région. Notamment, le vieillissement marqué de la main-d'œuvre et l'inadéquation entre les compétences de celle-ci et les besoins des entreprises représentent d'importants défis. De plus, une culture régionale à l'intérieur de laquelle le travail est encore trop peu valorisé, ainsi que bien d'autres phénomènes du marché du travail pour lesquels nous souhaitons faire une différence sont d'autres défis décrits dans ce document.

Fruit d'une collaboration entre le Conseil régional des partenaires du marché du travail, la Direction régionale d'Emploi-Québec et le réseau des centres locaux d'emploi, le Plan d'action régional prend en considération toutes ces problématiques. Il propose des actions adaptées à notre réalité régionale, pour l'amélioration du fonctionnement du marché du travail et de la situation socio-économique de la population, et ce, pour la prochaine année et celles à venir.

Bonne consultation!



Jacques Veillette
Président
Conseil régional des partenaires du marché du travail Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine



Carole St-Pierre
Directrice régionale
Emploi-Québec
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

AVANT-PROPOS

Emploi-Québec relève du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et est reconnue comme le service public d'emploi au Québec. Elle assure les services publics d'emploi et de solidarité sociale.

La planification liée aux services publics d'emploi doit être établie en concertation par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Commission des partenaires du marché du travail. Elle doit être approuvée par le gouvernement, conformément à la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et à la Loi sur la Commission des partenaires du marché du travail. Ainsi, les responsabilités de la Commission des partenaires du marché du travail et des Conseils régionaux des partenaires du marché du travail portent essentiellement sur la planification liée aux services publics d'emploi. La planification liée aux services de solidarité sociale relève de la responsabilité du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Par son plan d'action, Emploi-Québec Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine contribuera à la réalisation des objectifs du plan stratégique 2014-2018 du ministère de l'Emploi et la Solidarité sociale ainsi que celui de la Commission des partenaires du marché du travail.

Conformément aux dispositions légales, le Plan d'action régional 2015-2016 a été approuvé par le Conseil régional des partenaires du marché du travail Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, par la Commission des partenaires du marché du travail et, finalement, par le ministre responsable de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

À partir du Plan d'action régional et de l'analyse des problématiques locales, chaque centre local d'emploi de la région élaborera une Programmation des activités du CLE (PAC) qui identifiera les actions prévues et les budgets qui seront consacrés pour atteindre les cibles locales.

Après une brève présentation d'Emploi-Québec, les prochaines sections feront part d'une analyse du marché du travail et des problématiques régionales qui en découlent et présenteront les orientations et les stratégies retenues pour l'année 2015-2016.

LA PRÉSENTATION D'EMPLOI-QUÉBEC

LA MISSION

Emploi-Québec a pour mission de contribuer à développer l'emploi et la main-d'œuvre ainsi qu'à lutter contre le chômage, l'exclusion et la pauvreté dans une perspective de développement économique et social. L'intervention d'Emploi-Québec s'inscrit dans la perspective selon laquelle le travail est le meilleur moyen de réduire la pauvreté et d'assurer l'autonomie financière ainsi que l'insertion sociale des personnes aptes au travail.

L'ORGANISATION

Afin d'être présente sur l'ensemble du territoire et de répondre adéquatement aux besoins des clientèles, l'agence d'Emploi-Québec est représentée dans la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine par sept unités administratives :

- La Direction régionale à Gaspé;
- Le Centre local d'emploi La Côte-de-Gaspé à Gaspé;
- Le Centre local d'emploi Le Rocher-Percé à Chandler;
- Le Centre local d'emploi Bonaventure à Bonaventure;
- Le Centre local d'emploi Avignon à Carleton et un point de service à Pointe-à-la-Croix;
- Le Centre local d'emploi La Haute-Gaspésie à Ste-Anne-des-Monts;
- Le Centre local d'emploi Les Îles-de-la-Madeleine à Cap-aux-Meules.

Les coordonnées des centres locaux d'emploi et de la Direction régionale d'Emploi-Québec sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.mess.gouv.qc.ca/services-en-ligne/centres-locaux-emploi/localisateur/resultats.asp?codeRegionale=11&idEtabli=R11>

LE CADRE DE GESTION

L'action d'Emploi-Québec s'inscrit dans le cadre de gestion par résultats du gouvernement du Québec qui est fondé sur des résultats mesurables par rapport aux objectifs et aux cibles établis préalablement en fonction des services à fournir. Bien qu'Emploi-Québec produise un plan d'action annuel, sa planification est effectuée dans une perspective pluriannuelle, étant donné la nature structurelle et persistante des problèmes auxquels s'attaque le service public d'emploi. Afin de tirer le meilleur parti de la gestion par résultats, Emploi-Québec mène ses interventions de façon décentralisée et en concertation avec les différents partenaires du marché du travail.

LE PARTENARIAT

Le Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT)

Composé de représentants des entreprises, de la main-d'œuvre, d'organismes communautaires et du réseau de l'éducation ainsi que de la direction régionale d'Emploi-Québec et de représentants ministériels, le Conseil régional des partenaires du marché du travail est un lieu de concertation privilégié des partenaires au plan régional. Il analyse les problèmes de la région et recommande à la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) un plan d'action qui prend en compte les besoins

régionaux et locaux. Il est aussi responsable de l'adaptation des mesures et services d'Emploi-Québec aux besoins de la région.

De plus, Emploi-Québec s'appuie sur l'expertise d'un réseau d'organismes oeuvrant au développement de l'employabilité afin de bien remplir sa mission.

LES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI

Emploi-Québec fournit les services publics d'emploi et les services de solidarité sociale. Les services offerts aux individus s'inscrivent dans un continuum de services axé vers l'emploi, c'est-à-dire qui permet d'assurer un cheminement fluide et d'accompagner les personnes qui en ont besoin pour intégrer le marché du travail.

Les services publics d'emploi contribuent à l'amélioration du fonctionnement du marché du travail, à un meilleur équilibre de l'offre et de la demande de main-d'œuvre de même qu'à la réduction du chômage, des pertes d'emplois, de l'instabilité de l'emploi et des obstacles à la création d'emplois.

Les services universels de base

Emploi-Québec offre des services universels de base à l'ensemble de la clientèle, en partenariat avec des intervenants du marché du travail. Visant à favoriser un appariement plus efficace de l'offre et de la demande de main-d'œuvre, ces services comprennent :

- ❖ **Les services d'accueil-réception ou les interventions de soutien à la démarche** de tout individu se présentant dans un centre local d'emploi pour identifier ses besoins en regard du marché du travail;
- ❖ **L'information sur le marché du travail** permettant de mieux connaître le marché du travail en rendant disponibles les informations pertinentes et utiles à la main-d'œuvre, aux employeurs, aux institutions d'enseignement et aux organismes oeuvrant au développement de la main-d'œuvre ainsi qu'au développement économique (outils de recherche en ligne sur les professions et la formation, sessions d'information, documentation dans la salle multiservice);
- ❖ **Les services de placement** contribuant à améliorer le fonctionnement du marché du travail en facilitant l'accès à des occasions d'emplois et en réduisant la durée des périodes de chômage et les délais pour combler les postes vacants (banques d'emplois et de candidatures via le *Placement en ligne* et des outils locaux d'appariement et placement assisté).

Services Québec simplifie les démarches et les recherches des citoyens et des citoyennes. Les services offerts comprennent :

- ❖ L'information sur les services et programmes gouvernementaux et l'assistance à la navigation ;
- ❖ Le Service québécois de changement d'adresse (SQCA) ;
- ❖ L'information et le traitement des demandes relatives au domaine de l'état civil et au Registre foncier du Québec.

Les services spécialisés

En plus des services universels offerts à l'ensemble de la population et des entreprises, Emploi-Québec offre des services d'emploi spécialisés (évaluation, accompagnement et mesures actives d'emploi) aux personnes aptes à entreprendre une démarche qui, à terme, les conduira à intégrer le marché du travail ou à se maintenir en emploi, de même qu'aux entreprises éprouvant des difficultés liées à la main-d'œuvre.

LES SERVICES DE SOLIDARITÉ SOCIALE

De plus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, Emploi-Québec est responsable de la gestion des programmes d'aide financière. Ainsi, suivant le volet solidarité sociale de son offre de service, l'agence soutient financièrement les personnes et les familles démunies et favorise leur autonomie économique et sociale. En outre, elle les encourage à exercer des activités facilitant leur insertion sociale, leur insertion en emploi et leur participation active à la société.

Par son offre de service, Emploi-Québec contribue à l'atteinte des objectifs gouvernementaux quant à l'accroissement du niveau et de la qualité de vie des Québécoises et des Québécois et la réduction de la pauvreté.

L'ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LES PRINCIPAUX ENJEUX

L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

L'analyse des indicateurs du marché du travail et des données socio-économiques permet de dresser un portrait du marché du travail et de cibler les enjeux et les problématiques régionales sur lesquels Emploi-Québec, en collaboration avec divers partenaires, devra agir pour les prochaines années. Voici donc un survol des plus récentes informations du marché du travail de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Les principales activités économiques

L'économie de la région repose, en grande partie, sur l'exploitation et la première transformation des ressources naturelles, ainsi que sur l'industrie touristique. Les activités économiques principales varient au rythme des saisons et sont, dans plusieurs cas, tributaires des fluctuations des marchés internationaux. Les industries suivantes génèrent le plus grand nombre d'emplois : soins de santé et d'assistance sociale, commerce de détail, fabrication (notamment la transformation des aliments et des boissons), agriculture, foresterie, pêche et chasse, ainsi qu'administrations publiques et services d'enseignement. L'économie de la région s'est diversifiée dans les dernières années et offre des emplois dans une plus grande variété de professions, notamment dans les centres d'appels et dans l'industrie éolienne.

Selon le dernier recensement de Statistique Canada, voici la répartition, par secteur d'activité économique, des personnes ayant travaillé en 2010.

Tableau 1 – Nombre de personnes ayant touché un revenu d'emploi en 2010 selon les secteurs d'activité économique (SCIAN 2007) pour la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Rang	Secteurs d'activité	Nombre de personnes ayant touché un revenu	
		Nombre	Pourcentage
1	Soins de santé et assistance sociale	6 250	15,8 %
2	Commerce de détail	5 200	13,1 %
3	Fabrication	3 655	9,2 %
4	Agriculture, foresterie, pêche et chasse	3 470	8,8 %
5	Administrations publiques	3 410	8,6 %
6	Services d'enseignement	3 005	7,6 %
7	Construction	2 565	6,5 %
8	Hébergement et services de restauration	2 500	6,3 %
9	Transport et entreposage	1 930	4,9 %
10	Autres services (sauf les administrations publiques)	1 850	4,7 %
11	Services professionnels, scientifiques et techniques	1 155	2,9 %
12	Finance et assurances	1 080	2,7 %
13	Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	935	2,4 %
14	Arts, spectacles et loisirs	745	1,9 %
15	Commerce de gros	575	1,5 %
16	Services publics	525	1,3 %
17	Industrie de l'information et industrie culturelle	305	0,8 %
18	Services immobiliers et services de location et de location à bail	250	0,6 %
19	Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	205	0,5 %
20	Gestion de sociétés et d'entreprises	20	0,1 %
	Total	39 625	100,0 %

Source : Statistique Canada, Enquête nationale sur les ménages 2011

La démographie

Selon les données du recensement de Statistique Canada, la région connaît une forte baisse de sa population depuis les années 1980. Entre 1971 et 1986, la population s'est maintenue autour de 115 000 personnes. Par contre, après 1986, une baisse de plus de 18 000 personnes a été enregistrée, soit de 16,3 % de la population totale. En 2011, la population était de 94 079. Pendant ce temps, l'ensemble du Québec voyait croître sa population de 21,0 % entre 1986 et 2011, passant de 6,53 M à 7,90 M.

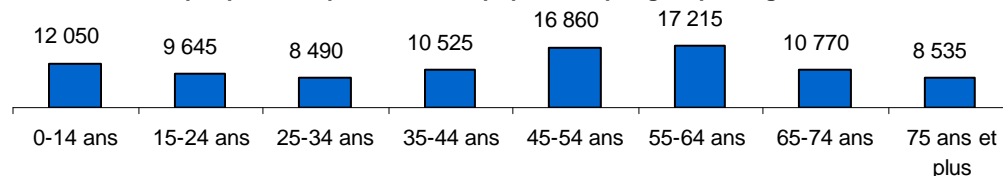
Tableau 2 – Évolution de la population de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

	2011	2006	2001	1986	Variation 2011/2006	Variation 2006/2001	Variation 2011/1986
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	94 079	94 336	96 924	112 455	-0,3 %	-2,7 %	-16,3 %
Ensemble du Québec	7 903 001	7 546 131	7 237 479	6 532 461	4,7 %	4,3 %	21,0 %

Source : Statistique Canada, Recensements 1986, 2001, 2006 et 2011

Entre 2006 et 2011, la baisse de 0,3 % de la population a été moins forte que dans les dernières années. Par contre, l'Institut de la statistique du Québec prévoit une baisse de la population de la région de l'ordre de -3,9 % entre 2011 et 2036. Voici la répartition de la population de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine par groupe d'âge, selon le dernier recensement de Statistique Canada.

Graphique 1 - Répartition de la population par groupe d'âge en 2011



Source : Statistique Canada, Recensement 2011

Le solde migratoire

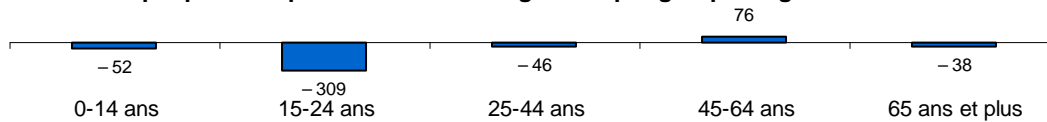
En 2009-2010 et 2010-2011, la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a connu un solde migratoire positif pour la première fois depuis plusieurs années. Toutefois, le solde est redevenu négatif de -336 personnes en 2012-2013 et de -369 personnes en 2013-2014. Pour cette dernière année, 1 930 personnes sont venues s'installer dans la région, mais 2 299 personnes l'ont quittée. La dernière fois que la région a connu un solde migratoire aussi négatif remonte plus ou moins à il y a une décennie. Comme on peut le constater dans le prochain graphique, le groupe des 15 à 64 ans, soit le plus actif sur le marché du travail, s'est réduit de 279 personnes.

Tableau 3 – Solde migratoire par année

Années	Entrants	Sortants	Solde
2005-2006	2 588	2 805	-217
2006-2007	2 331	2 533	-202
2007-2008	2 243	2 453	-210
2008-2009	2 321	2 382	-61
2009-2010	2 358	2 212	146
2010-2011	2 361	2 262	99
2011-2012	2 342	2 343	-1
2012-2013	1 918	2 254	-336
2013-2014	1 930	2 299	-369

Source : Institut de la statistique du Québec, exploitation du Fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA) de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

Graphique 2 - Répartition du solde migratoire par groupe d'âge en 2013-2014



Source : Institut de la statistique du Québec, exploitation du Fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA) de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Les indicateurs du marché du travail

En 2014, la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a connu une augmentation de sa population active, reliée à une hausse de 500 chômeurs et à une augmentation de 1 200 personnes en emploi par rapport à 2013.

Tableau 4 – Indicateurs du marché du travail, moyennes annuelles

	2014	2013	2012
Population de 15 ans et plus (A)	78 800	79 300	79 700
Population active (B)	44 600	43 000	42 200
<i>En emploi (C)</i>	37 400	36 200	36 700
<i>Chômeurs (D)</i>	7 300	6 800	5 400

	2014	2013	2012
Emploi à temps plein	30 300	29 300	30 200
Emploi à temps partiel	7 100	6 900	6 600

Ainsi, les principaux indicateurs du marché du travail démontrent une légère amélioration de la situation du marché du travail en 2014 comparativement à l'année 2013. Le taux d'emploi est passé de 45,6 % à 47,5 % et le taux d'activité est passé de 54,2 % à 56,6 %. Quant au taux de chômage, celui-ci a connu une légère augmentation en passant de 15,8 % à 16,4 %.

Tableau 5 - Indicateurs du marché du travail en pourcentage

	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine			Ensemble du Québec		
	2014	2013	2012	2014	2013	2012
Taux d'activité (B/A)	56,6 %	54,2 %	52,9 %	64,7 %	65,0 %	64,8 %
Taux d'emploi (C/A)	47,5 %	45,6 %	46,0 %	59,7 %	60,1 %	59,8 %
Taux de chômage (D/B)	16,4 %	15,8 %	12,8 %	7,7 %	7,6 %	7,7 %

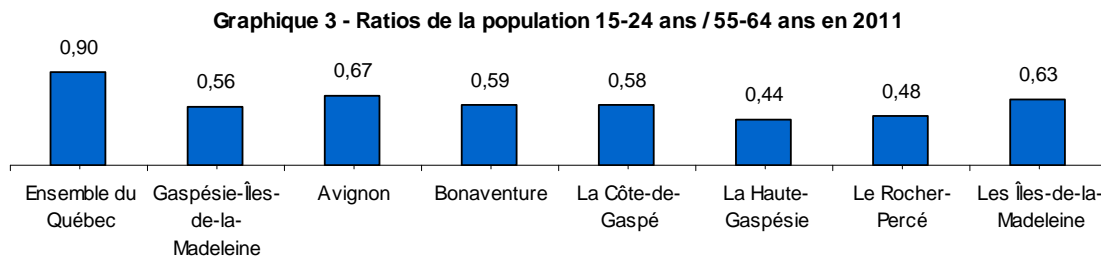
Rappelons que le marché du travail de la région est constitué, en bonne partie, d'emplois saisonniers liés à l'exploitation des ressources naturelles et à l'industrie touristique. Une telle situation explique en partie l'écart entre le taux d'emploi de la région (47,5 %) et celui du Québec (59,7 %) en moyenne pour 2014.

Du côté des prestataires de l'assurance-emploi de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, ils ont été plus nombreux d'environ 2,0 % en 2014 qu'en 2013. Pour l'ensemble du Québec, on constate que le nombre de prestataires est demeuré plutôt stable.

Le remplacement de la main-d'œuvre

Dans les prochaines années, l'impact du vieillissement de la population et des départs à la retraite représentera un grand défi en matière de remplacement de la main-d'œuvre. Pour la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, nous estimons que 9 500 emplois seront à combler entre 2013 et 2017 en raison des départs à la retraite et de la croissance économique. Selon le dernier recensement de Statistique Canada de 2011, on constate une baisse du ratio des 15-24 ans sur les 55-64 ans pour la région. Ainsi, celui-ci est passé d'un ratio de 0,71 en 2006 à 0,56 en 2011. Cela signifie que seulement 56 personnes âgées entre 15 et 24 ans peuvent remplacer 100 personnes âgées entre 55 et 64 ans sur le marché du travail. Pour l'ensemble du Québec, ce ratio se situait à 0,90 en 2011.

Le détail des ratios par MRC est présenté dans le graphique suivant.



Source : Statistique Canada, Recensement 2011

La scolarité

Selon les recensements de Statistique Canada, la population de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est généralement moins scolarisée que celle de l'ensemble du Québec. Dans le prochain tableau, on peut constater que chez la population de 15 à 64 ans, 68 % des hommes et 75 % des femmes avaient un diplôme scolaire en 2011. Pour l'ensemble du Québec, ces taux étaient respectivement de 80 % et 83 %. Toutefois, il est intéressant de savoir que le taux de scolarité de la population de la région s'améliore depuis plusieurs années.

Tableau 6 – Plus haut niveau de scolarité atteint chez les 15 à 64 ans selon le sexe en 2011

	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine		Ensemble du Québec	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Aucun certificat, diplôme ou grade	32 %	25 %	20 %	17 %
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	19 %	23 %	21 %	22 %
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	27 %	17 %	21 %	14 %
Certificat ou diplôme d'un collège, cégep ou autre établissement non universitaire	13 %	20 %	16 %	20 %
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	2 %	4 %	4 %	5 %
Certificat, diplôme ou grade universitaire	7 %	11 %	19 %	22 %
Taux de scolarité (15-64 ans)	68 %	75 %	80 %	83 %
Taux de scolarité (15 ans et plus)	62 %	67 %	77 %	78 %

Source : Statistique Canada, *Recensement 2011*

Les prestataires de l'aide financière de dernier recours

En 2014, la région comptait en moyenne 5 779 adultes prestataires de l'aide financière de dernier recours, dont 2 931 prestataires de l'aide sociale (sans contraintes à l'emploi ou avec contraintes temporaires) et 2 647 prestataires de la solidarité sociale (avec contraintes sévères à l'emploi). Malgré une diminution du nombre de prestataires en 2014, le taux d'assistance sociale de la région a augmenté pour se situer à 9,4 %, soit le deuxième plus élevé du Québec.

Une hausse des prestataires de l'aide sociale qui sont sans contraintes à l'emploi est observée depuis les deux dernières années, soit une hausse de 10 % entre 2012 et 2014. Ce phénomène est également constaté pour l'ensemble du Québec.¹

LE CONTEXTE ORGANISATIONNEL

Les transformations du marché du travail agiront, au cours des prochaines années, sur l'évolution de la clientèle d'Emploi-Québec. Non seulement on observera une diminution de celle-ci, mais sa composition de même que ses besoins seront différents. Parallèlement, Emploi-Québec aura à prendre en compte l'accentuation des mouvements de son personnel, en raison des nombreux départs à la retraite et de l'application de la règle gouvernementale relative au remplacement des personnes qui prennent leur retraite.

Par ailleurs, l'environnement interne actuel d'Emploi-Québec est caractérisé par une infrastructure informatique vieillissante. Comme cette infrastructure sert à soutenir le travail du personnel en vue de la prestation de services à la population et aux entreprises, il importe de réaliser les investissements nécessaires pour améliorer la productivité de l'organisation.

En outre, les habitudes en matière de service à la clientèle ont connu des changements majeurs ces dernières années, les nouvelles technologies de l'information et des communications étant de plus en plus accessibles et utilisées par les clientèles.

¹ Source : ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Direction de la statistique et de l'information de gestion

L'organisation de la prestation de services d'Emploi-Québec nécessite des ajustements afin de pouvoir suivre cette évolution des besoins de la clientèle. L'union du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de Services Québec permet à Emploi-Québec de compter sur l'expertise de cette organisation en matière d'accès aux services publics offerts à la population et aux entreprises, tout particulièrement en ce qui a trait à la prestation électronique de services.

Pour continuer à remplir sa mission avec succès et assurer une prestation de services efficiente, qu'elle soit en personne ou par le biais des nouvelles technologies, Emploi-Québec, à l'instar de nombreux états membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), doit innover et poursuivre l'amélioration continue de ses services afin de répondre aux enjeux du marché du travail d'aujourd'hui et de demain. C'est d'ailleurs dans cet esprit que des travaux de réflexion sont en cours avec les partenaires concernant les pistes d'amélioration à apporter à l'offre de service, notamment dans le contexte gouvernemental de la Commission de révision permanente des programmes.

LES ENJEUX ET LES PROBLÉMATIQUES RÉGIONALES

Compte tenu des éléments présentés, les principaux enjeux auxquels fera face Emploi-Québec en 2015-2016 sont les suivants :

- L'adéquation entre les besoins des entreprises et les compétences de la main-d'œuvre dans un contexte où la rareté de main-d'œuvre et le chômage coexistent.
- L'autonomie financière pour le plus grand nombre de personnes, la gestion rigoureuse des programmes d'assistance sociale et la mobilisation pour la solidarité sociale.
- L'adaptation organisationnelle d'Emploi-Québec aux besoins de la clientèle et du marché du travail, ainsi qu'aux changements de l'environnement interne.

À la suite de l'analyse des principaux indicateurs du marché du travail de la région et des données socio-économiques, il en ressort différentes problématiques sur lesquelles Emploi-Québec Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, en collaboration avec divers partenaires, orientera ses actions pour l'année 2015-2016 et pour les années à venir.

Principales problématiques soulevées dans la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

- 1 Le faible degré de mobilisation d'une partie significative de la population de la région à intégrer le marché du travail accentue le déséquilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre.
- 2 Le vieillissement de la population et les nombreux départs à la retraite accentuent les difficultés de recrutement de la main-d'œuvre ainsi que le phénomène de perte d'expertise pour les entreprises (54 personnes de 15-24 ans en 2013 pour remplacer 100 personnes de 55-64 ans).
- 3 Le faible taux de scolarisation de la main-d'œuvre disponible crée des difficultés de recrutement pour les entreprises qui recherchent une main-d'œuvre de plus en plus spécialisée.

- 4 L'inadéquation entre les qualifications ainsi que les compétences professionnelles et les emplois vacants créent des difficultés de recrutement pour les entreprises qui recherchent une main-d'œuvre de plus en plus spécialisée.

- 5 Le nombre d'emplois qualifiés d'« entrées » sur le marché du travail est important. Malgré cela, l'éloignement du marché du travail et le manque de compétences de bases, telles que le savoir-être, caractérisant plusieurs personnes composant le bassin de main-d'œuvre disponible rendent plus difficile l'intégration au marché du travail et le maintien dans ces emplois.

- 6 La prédominance des activités économiques saisonnières rend difficile, pour les entreprises, le recrutement de la main-d'œuvre et l'intégration en emploi durable pour les chercheurs d'emploi.

- 7 Les ressources (financières et humaines) dont disposent plusieurs petites entreprises de la région, la culture de certaines entreprises ainsi que l'absence d'outils, de politique ou de processus (recrutement, GRH, etc.) rendent difficiles le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre, l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre et la gestion adéquate de leurs ressources humaines.

- 8 L'inadéquation entre l'offre de formation postsecondaire et les besoins du marché du travail sur le territoire incite plusieurs jeunes à quitter la région pour poursuivre des études spécialisées.

- 9 Les difficultés rencontrées au niveau de l'organisation de cohorte de formation limitent l'offre de formation et, par conséquent, l'accessibilité aux formations.

LES ORIENTATIONS ET LES STRATÉGIES POUR FAIRE FACE AUX ENJEUX ET ATTEINDRE NOS RÉSULTATS

En 2015-2016, compte tenu des enjeux auxquels elle fait face, Emploi-Québec structurera ses interventions autour de huit grandes orientations cohérentes par rapport à celles du Plan stratégique 2014-2018 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ainsi qu'à celles du Plan stratégique 2014-2018 de la Commission des partenaires du marché du travail.

Ces orientations permettront de contribuer à l'amélioration du taux d'emploi de la population, ainsi qu'à celle de la productivité et de la capacité d'adaptation des entreprises aux changements et à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Enjeux du marché du travail	Orientations d'Emploi-Québec pour l'année 2015-2016
L'adéquation entre les besoins des entreprises et les compétences de la main-d'œuvre dans un contexte où la rareté de main-d'œuvre et le chômage coexistent.	<ol style="list-style-type: none"> 1- Accélérer l'insertion en emploi des personnes prêtes à intégrer le marché du travail. 2- Favoriser l'insertion en emploi des prestataires des programmes d'assistance sociale et des personnes faisant partie de groupes sous-représentés sur le marché du travail. 3- Contribuer à structurer et à adapter la gestion des ressources humaines dans les entreprises, favorisant ainsi une amélioration de leur productivité. 4- Participer à l'amélioration des compétences de la main-d'œuvre.
L'autonomie financière pour le plus grand nombre de personnes, la gestion rigoureuse des programmes d'assistance sociale et la mobilisation pour la solidarité sociale.	<ol style="list-style-type: none"> 5- Contribuer à briser le cycle de la pauvreté en intervenant dans une perspective d'insertion en emploi auprès des personnes en situation de pauvreté, tout en accordant une aide financière aux personnes admises aux programmes d'assistance sociale.
L'adaptation organisationnelle d'Emploi-Québec aux besoins de la clientèle et du marché du travail, ainsi qu'aux changements de l'environnement interne.	<ol style="list-style-type: none"> 6- Poursuivre l'adaptation de la prestation de services, l'organisation territoriale d'Emploi-Québec et l'amélioration des processus de travail. 7- Agir avec l'ensemble des partenaires pour une offre de service adaptée aux besoins des clientèles et du marché du travail. 8- Poursuivre l'amélioration de la performance des interventions des services publics d'emploi.

L'action d'Emploi-Québec, à l'intérieur de son plan d'action, considère les principes définis dans la Loi sur le développement durable, et souscrit aux engagements pris par le Ministère dans la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens entrée en vigueur le 1^{er} avril 2014.

Pour concrétiser sa mission et répondre aux orientations définies précédemment, Emploi-Québec, d'une part, déploie sur une base continue un ensemble de stratégies qui répondent aux besoins de la clientèle et d'autre part, identifie des stratégies prioritaires chaque année afin de répondre plus adéquatement aux problématiques du marché du travail régional.

Ces stratégies qui s'effectuent en continu sont les suivantes :

- Diffuser et promouvoir l'information sur le marché du travail et sur les emplois disponibles afin de supporter la clientèle (entreprises et individus) dans leurs démarches d'emploi et de recrutement.
- Offrir des services d'emploi adaptés aux diverses clientèles (autochtones, personnes judiciairisées, personnes immigrantes, travailleuses ou travailleurs licenciés...), en lien notamment avec les stratégies gouvernementales, dont la *Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine* et la *Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées*.
- Assurer le repérage et la référence à Emploi-Québec des prestataires de l'assurance-emploi qui courent le risque de voir la durée de leur chômage se prolonger et leur offrir des services adaptés à leur situation au regard du marché du travail (voir annexe C).
- Offrir aux personnes sans emploi des activités qui leur permettront de développer les compétences nécessaires pour trouver un emploi et le conserver.
- Soutenir l'intégration à l'emploi et l'accompagnement des personnes ayant besoin d'une aide pour se maintenir en emploi.
- Aider les prestataires de l'aide sociale à se préparer à intégrer le marché du travail, notamment à l'aide du Programme d'aide et d'accompagnement social.
- Porter une attention particulière à la clientèle de l'aide sociale présentant un potentiel d'intégration en emploi à court terme et prévenir les entrées à l'aide.
- Soutenir financièrement les personnes et les familles à faible revenu dans leurs efforts d'intégration sociale et professionnelle.
- Développer les compétences des personnes ayant plus de difficulté à intégrer le marché du travail en soutenant financièrement l'accès à la formation, notamment par des activités de formation de base ou de formation répondant aux besoins du marché du travail régional.
- Supporter financièrement les personnes sans emploi ou à statut précaire souhaitant démarrer une entreprise ou devenir travailleuses ou travailleurs autonomes.
- Favoriser le développement des compétences de la main-d'œuvre en soutenant financièrement la formation en emploi et à l'aide des divers programmes de qualification.
- Aider les entreprises dans leurs démarches de recrutement et soutenir l'embauche de personnes plus éloignées du marché du travail ou issues de groupes sous-représentés².
- Conseiller et accompagner les entreprises dans leurs efforts quant à la gestion de leurs ressources humaines.
- Informer les entreprises de leurs responsabilités légales en matière de la *Loi sur les compétences* et sur les licenciements collectifs et les aider à rencontrer leurs obligations en matière de qualification professionnelle pour l'exercice de certains métiers réglementés ou de certaines fonctions.

² Les personnes issues de groupes sous-représentés sur le marché du travail comprennent : les prestataires des programmes d'assistance sociale, les travailleuses et les travailleurs expérimentés, les jeunes, les personnes immigrantes et les personnes handicapées.

- Offrir et promouvoir auprès des personnes et des employeurs les services de placement assisté (recensement–appariement–placement (RAP), etc.).
- Collaborer avec les partenaires régionaux à atténuer les problématiques du marché du travail en participant à des ententes de partenariat qui permettent la réalisation de la mission d'Emploi-Québec.

Volet Services Québec

- Simplifier les démarches des citoyens selon les événements de vie.
- Simplifier les démarches des entreprises selon leurs phases de développement.
- Adapter les modes de prestations aux réalités des citoyens et des entreprises tout en favorisant la prestation électronique de services.
- Faire la promotion de la prestation de service intégrée.
- Maintenir le partenariat avec les organismes qui ne font pas partie de l'administration gouvernementale québécoise.

Quant aux stratégies prioritaires qui ont été ciblées pour l'année 2015-2016 par Emploi-Québec Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, celles-ci sont énumérées dans les pages suivantes à la suite de chaque orientation et des axes d'interventions.

Enjeu : L'adéquation entre les besoins des entreprises et les compétences de la main-d'œuvre dans un contexte où la rareté de main-d'œuvre et le chômage coexistent

ORIENTATION 1 – ACCÉLÉRER L'INSERTION EN EMPLOI DES PERSONNES PRÊTES À INTÉGRER LE MARCHÉ DU TRAVAIL

De nombreuses situations de transitions marquent constamment le marché du travail (changements d'emploi, fermeture d'entreprises, etc.) et provoquent des épisodes de chômage pour les personnes. Afin d'accélérer leur insertion en emploi, Emploi-Québec Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine identifie des stratégies pour rendre plus accessibles l'information sur le marché du travail et les services de placement et de soutien à la recherche d'emploi pour les personnes prêtes à intégrer le marché du travail.

Axe d'intervention 1.1 : Une information sur le marché du travail facilement accessible et adaptée aux besoins des différents utilisateurs

- ✓ Augmenter la promotion et l'accessibilité de l'information sur le marché du travail (IMT) auprès de la clientèle (individus et entreprises).
- ✓ Analyser et diffuser les nombreux postes qui seront à combler dans les prochaines années selon les perspectives professionnelles d'Emploi-Québec, soit 9 500 emplois à combler dans la région d'ici 2017 selon la plus récente prévision.
- ✓ Accroître la diffusion ciblée de l'IMT et la promotion d'*IMT en ligne* auprès des jeunes et des intervenants des établissements scolaires afin de les guider en matière de choix professionnel et de favoriser leur intégration future au marché du travail.

Axe d'intervention 1.2 : Des services de placement et de soutien à la recherche d'emploi pour l'insertion en emploi

- ✓ Revoir la démarche régionale du *Recensement – Appariement - Placement (RAP)* dans les centres locaux d'emploi afin d'optimiser le processus actuel, qui permet le recensement des emplois disponibles dans la région ainsi que l'appariement entre ceux-ci et les chercheurs d'emploi se présentant dans les centres locaux d'emploi.
- ✓ Explorer des pratiques innovantes pour augmenter le recensement des emplois disponibles dans les entreprises la région.
- ✓ Améliorer le repérage des personnes qui sont prêtes à intégrer le marché du travail et identifier des moyens pour les attirer dans les salles multiservices des centres locaux d'emploi de la région afin de les supporter dans leurs démarches d'emploi.
- ✓ Revoir auprès des agents des centres locaux d'emploi la définition d'une personne prête à intégrer le marché du travail afin d'offrir les bons services aux bonnes personnes et d'améliorer l'insertion en emploi.
- ✓ Faire connaître et valoriser les services offerts dans les centres locaux d'emploi en matière de soutien à la recherche d'emploi et de placement auprès des chercheurs d'emploi.

- ✓ Améliorer notre connaissance des besoins et des champs d'intérêt des prestataires de l'assurance-emploi rencontrés dans les centres locaux d'emploi afin de les supporter dans leurs démarches d'emploi.

Axe d'intervention 1.3 : Le soutien à la mobilité intrarégionale et interrégionale de la main-d'œuvre

- ✓ Favoriser l'attraction, l'accueil et la rétention des travailleuses et des travailleurs dans la région, en poursuivant notre participation à la Stratégie d'établissement durable en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine 2012-2018.
- ✓ Encourager la mobilité professionnelle et géographique dans la région, particulièrement pour les travailleuses et les travailleurs saisonniers, notamment grâce à la reconnaissance des compétences, à l'information sur le marché du travail et au Placement, tout en favorisant la complémentarité entre les secteurs industriels.

ORIENTATION 2 – FAVORISER L'INSERTION EN EMPLOI DES PRESTATAIRES DES PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE ET DES PERSONNES FAISANT PARTIE DE GROUPES SOUS-REPRÉSENTÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Emploi-Québec Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine cible des stratégies prioritaires pour l'année 2015-2016 afin de favoriser l'intégration en emploi des personnes présentant des obstacles à l'emploi, particulièrement les personnes sous-représentées sur le marché du travail (clientèle de l'assistance sociale, jeunes de moins de 25 ans, travailleuses et les travailleurs expérimentés, personnes immigrantes et personnes handicapées). Les taux d'emploi et d'activité étant beaucoup plus faibles dans la région, les interventions viseront également à mobiliser le plus grand nombre de personnes à entreprendre des démarches pour intégrer le marché du travail et à les accompagner ainsi qu'à supporter les entreprises dans l'intégration en emploi de ces personnes.

Axe d'intervention 2.1 : La mobilisation, la préparation et l'accompagnement des clientèles présentant des obstacles à l'emploi

- ✓ Développer des formules et des nouvelles initiatives auprès des entreprises et des individus en fonction de la culture du travail dans la région afin de les sensibiliser aux réalités du marché du travail.
- ✓ Établir et véhiculer un discours plus positif sur la valeur du travail et sur son importance auprès des personnes éloignées du marché du travail et de la population inactive.
- ✓ Identifier, en collaboration avec les organismes communautaires, les personnes inactives dans la région afin de les attirer dans les centres locaux d'emploi et les informer sur les services publics d'emploi.
- ✓ Identifier des moyens incitatifs autres que financiers pour mobiliser les clientèles éloignées du marché du travail et les personnes inactives à entreprendre des démarches pour améliorer leur employabilité et pour intégrer le marché du travail.
- ✓ Outiller et conscientiser davantage les agents des centres locaux d'emploi en matière de mobilisation des clientèles présentant des obstacles à l'emploi.

- ✓ Bien identifier la clientèle en distinguant les personnes inactives, les personnes éloignées du marché du travail ou les personnes issues de groupes sous-représentés afin de les accompagner avec les mesures adéquates.
- ✓ Explorer de nouvelles avenues pour faciliter l'intégration en emploi durable des personnes présentant des obstacles à l'emploi, notamment en évaluant la possibilité d'assouplir certaines mesures pour acquérir une expérience de travail sous forme de stage ou à temps partiel.
- ✓ Assurer un suivi continu des participantes et participants aux mesures d'emploi afin de les accompagner adéquatement et permettre au plus grand nombre de personnes de compléter leurs activités et d'optimiser leurs chances d'accéder à un emploi.

Axe d'intervention 2.2 : Des interventions proactives d'aide au placement adaptées aux besoins des différentes clientèles

- ✓ Axer sur le suivi des personnes qui ont terminé une participation à une mesure active d'emploi et maximiser l'utilisation de nos mesures et services auprès de ces personnes pour assurer leur intégration réussie en emploi.

Axe d'intervention 2.3 : L'accompagnement des entreprises pour l'intégration et le maintien en emploi d'une main-d'œuvre diversifiée

- ✓ Sensibiliser davantage les entreprises aux avantages que représente une main-d'œuvre diversifiée et les soutenir dans l'intégration en emploi de cette main-d'œuvre à l'aide de nos mesures, dont le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles (PRIIME) et le soutien salarial pour l'embauche des personnes expérimentées sans emploi.
- ✓ Soutenir les employeurs lors de l'embauche des personnes plus éloignées du marché du travail ou issues des groupes sous-représentés, notamment en utilisant de manière plus adéquate les mesures permettant l'accompagnement de ces personnes et en développant des plans d'intégration pour les entreprises.

ORIENTATION 3 – CONTRIBUER À STRUCTURER ET À ADAPTER LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DANS LES ENTREPRISES, FAVORISANT AINSI UNE AMÉLIORATION DE LEUR PRODUCTIVITÉ

Emploi-Québec Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine entend concrétiser sa troisième orientation en s'appuyant sur des stratégies qui ont été identifiées prioritaires pour la prochaine année et qui contribueront à supporter la gestion des ressources humaines dans les entreprises de la région afin de favoriser l'amélioration de leur productivité et leur adaptation aux nouvelles réalités du marché du travail.

Axe d'intervention 3.1 : Le soutien à la gestion des ressources humaines dans les entreprises dans une perspective innovante adaptée aux nouvelles réalités du marché du travail

- ✓ Développer une approche proactive du service aux entreprises afin de cibler les entreprises qui auraient avantage à bénéficier des services publics d'emploi en matière de gestion des ressources humaines pour améliorer leur productivité et leur capacité à innover.

- ✓ Augmenter la connaissance de l'information du marché du travail (IMT) locale et régionale par le personnel du service aux entreprises et renforcer les échanges en matière d'IMT entre ceux-ci et les dirigeants d'entreprises afin de supporter leurs prises de décisions et leur adaptation aux nouvelles réalités du marché du travail.
- ✓ Cibler les activités auxquelles Emploi-Québec aurait avantage à participer et y présenter les services publics d'emploi et de l'information sur le marché du travail auprès des entreprises et des partenaires régionaux.
- ✓ Encourager et supporter les dirigeants d'entreprises de la région à adopter des pratiques gagnantes en matière de gestion des ressources humaines afin qu'ils s'adaptent aux réalités du marché du travail et pour favoriser l'attraction, le maintien, la rétention et la présence au travail.

ORIENTATION 4 – PARTICIPER À L'AMÉLIORATION DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'OEUVRE

Emploi-Québec Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine priorise certaines stratégies pour contribuer à ce que la main-d'œuvre dispose des qualifications requises pour s'insérer en emploi et s'y maintenir, et ce, en s'appuyant sur une connaissance pointue des besoins du marché du travail. Emploi-Québec Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine collabore également à la Stratégie maritime du gouvernement en supportant des activités de formation et de développement des compétences de la main-d'œuvre reliée à ce secteur.

Axe d'intervention 4.1 : La reconnaissance et le développement des compétences de la main-d'œuvre sans emploi et en emploi basés sur une connaissance pointue des besoins des entreprises en termes de compétences de la main-d'œuvre.

- ✓ Optimiser le processus d'estimation des besoins des entreprises en matière de compétences recherchées pour leur main-d'œuvre afin de maximiser la planification de la formation à temps partiel pour répondre aux besoins diffus de formation des personnes en emploi et pour mieux orienter l'acquisition des compétences des personnes sans emploi.
- ✓ Sensibiliser, dans le cadre de la Stratégie *Investissement-compétences*, les entreprises à l'importance de recourir davantage à la qualification et à la formation continue de leur main-d'œuvre afin de faire face aux besoins croissants en main-d'œuvre qualifiée et augmenter leur productivité.

Enjeu : L'autonomie financière pour le plus grand nombre de personnes, la gestion rigoureuse des programmes d'assistance sociale et la mobilisation pour la solidarité sociale

ORIENTATION 5 – CONTRIBUER À BRISER LE CYCLE DE LA PAUVRETÉ EN INTERVENANT DANS UNE PERSPECTIVE D'INSERTION EN EMPLOI AUPRÈS DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ, TOUT EN ACCORDANT UNE AIDE FINANCIÈRE AUX PERSONNES ADMISES AUX PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE

Le soutien financier aux personnes et aux familles qui n'ont pas des revenus suffisants est au cœur des services de solidarité sociale d'Emploi-Québec et s'effectue sur une base continue. D'autre part, puisque l'emploi demeure le meilleur moyen pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Emploi-Québec Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine identifie des stratégies pour favoriser la mise en mouvement et l'insertion en emploi des prestataires d'une aide financière de dernier recours.

Axe d'intervention 5.1 : L'aide et l'accompagnement des prestataires d'une aide financière de dernier recours dans une perspective de mise en mouvement et d'insertion en emploi

- ✓ Intensifier l'accompagnement des prestataires d'une aide financière de dernier recours afin qu'ils entreprennent et poursuivent leurs démarches pour insérer le marché du travail.
- ✓ Renforcer les actions en vue de prévenir les entrées au programme d'aide sociale, particulièrement auprès des jeunes, en favorisant l'accès aux mesures et services d'emploi.

Axe d'intervention 5.2 : La saine gestion des fonds publics

- ✓ Poursuivre l'amélioration des activités destinées à assurer la conformité de l'aide de dernier recours versée aux personnes et aux familles démunies, notamment en renforçant les liens entre les équipes de gestion des dossiers actifs, les agents de conformité et les enquêteurs.

Enjeu : L'adaptation organisationnelle d'Emploi-Québec aux besoins de la clientèle et du marché du travail, ainsi qu'aux changements de l'environnement interne

ORIENTATION 6 – POURSUIVRE L'ADAPTATION DE LA PRESTATION DE SERVICES, L'ORGANISATION TERRITORIALE D'EMPLOI-QUÉBEC ET L'AMÉLIORATION DES PROCESSUS DE TRAVAIL

Afin d'assurer un service de qualité à sa clientèle, Emploi-Québec Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine cible des stratégies pour la prochaine année qui s'appuient sur une saine gestion de ses ressources humaines, ainsi que sur la contribution au développement du nouveau modèle de présence territoriale en vue d'optimiser la prestation de services.

Axe d'intervention 6.1 : Le développement et la mise en œuvre de bonnes pratiques de gestion des ressources humaines

- ✓ Adapter la gestion de nos ressources humaines en fonction des nouvelles technologies et se moderniser afin de les retenir et d'éviter les pertes de productivité.
- ✓ Mettre en place un groupe d'échanges sur le développement continu de bonnes pratiques de gestion des ressources humaines.
- ✓ Poursuivre la démarche d'amélioration continue de la santé et de la qualité de vie au travail, notamment à l'aide d'un comité permanent sur la qualité de vie au travail.
- ✓ Améliorer la compréhension des nouveaux modes de prestations de services de Solidarité sociale auprès des équipes afin d'en favoriser l'adhésion et la mise en application.
- ✓ Terminer les travaux diagnostics portant sur la charge de travail des agents d'aide à l'emploi.
- ✓ Poursuivre les travaux visant une gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre au sein de l'Agence.
- ✓ Développer et maintenir les compétences de son personnel en misant sur la diversité, la flexibilité et l'accessibilité à la formation.
- ✓ Optimiser la gestion des ressources dédiées à l'assistance sociale.

Axe d'intervention 6.2 : La contribution au développement d'un nouveau modèle de présence territoriale en lien avec l'optimisation de l'action gouvernementale en matière de prestation de services

- ✓ Réfléchir sur l'organisation de la prestation de services d'emploi dans les centres locaux d'emploi.
- ✓ Continuer de rencontrer les partenaires régionaux afin de présenter nos mesures et services et faire reconnaître l'expertise de notre organisation.
- ✓ Poursuivre la collaboration aux travaux sur la transformation organisationnelle, dont l'intégration de Services Québec, l'accueil intégré et les travaux sur les services de proximité.
- ✓ Orienter l'organisation des rencontres régionales vers une utilisation accrue des technologies de communication, notamment en dotant l'ensemble des CLE de la

région de systèmes de visioconférence performants ou autres équipements de télécommunication.

- ✓ Effectuer les bilans de la réorganisation administrative et de la réorganisation territoriale en matière des services de Solidarité sociale dans la région.

ORIENTATION 7 – AGIR AVEC L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES POUR UNE OFFRE DE SERVICE ADAPTÉE AUX BESOINS DES CLIENTÈLES ET DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Emploi-Québec Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine réalisera cette orientation en misant sur des stratégies, en collaboration avec les partenaires régionaux, visant à favoriser l'intégration en emploi durable des personnes éloignées du marché du travail.

Axe d'intervention 7.1 : La collaboration des partenaires à l'intégration réussie des personnes au marché du travail

- ✓ Optimiser l'apport des partenaires concernés dans l'accompagnement des personnes en vue d'intégrer le marché du travail en s'assurant que chacun est axé sur sa mission et pour éviter le dédoublement de services.
- ✓ Maximiser la participation de nos ressources externes dans l'accompagnement des clientèles pour le maintien en emploi à la suite d'une participation.

ORIENTATION 8 – POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE DES INTERVENTIONS DES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI

De manière à rendre les services et les façons de faire encore plus efficaces et à améliorer la performance des services publics d'emploi, des stratégies régionales sont priorisées pour l'année 2015-2016. Ces stratégies visent à améliorer la persévérance des participantes et des participants aux mesures actives d'emploi et une meilleure intégration de l'information sur le marché du travail dans les prises de décisions des divers intervenants. De plus, l'arrimage entre les services aux individus et les services aux entreprises dans les centres locaux d'emploi contribuera à améliorer la performance de nos interventions.

Axe d'intervention 8.1 : La collaboration des partenaires concernés pour l'appui à la persévérance des participantes et des participants aux mesures actives

- ✓ Poursuivre la mise en œuvre des plans d'action établis dans le cadre de la persévérance des participantes et des participants aux mesures d'emploi, en collaboration avec les organismes en développement de l'employabilité et les établissements de formation.
- ✓ Développer avec les maisons d'enseignement des pratiques d'accompagnement soutenu et rigoureux lors des activités de formation afin de contrer les obstacles à la persévérance.
- ✓ Participer à l'identification de moyens pour innover au niveau de la formation des adultes afin de répondre aux besoins des divers types de clientèles (jeunes et adultes) et attirer davantage de personnes en formation.

Axe d'intervention 8.2 : L'intégration adéquate de l'IMT dans les tâches des intervenantes et intervenants et dans le processus de prise de décisions

- ✓ Établir un processus de développement et de mise à jour d'une information sur le marché du travail (IMT) régionale et locale afin d'améliorer sa connaissance et son utilisation par le personnel.
- ✓ Identifier les responsables locaux de l'IMT dans les centres locaux d'emploi et établir leur rôle dans le dossier de l'IMT.
- ✓ Sensibiliser et former le personnel et les ressources externes sur l'utilisation de l'IMT dans l'analyse des besoins de la clientèle afin d'améliorer le processus de prise de décisions.

Axe d'intervention 8.3 : L'arrimage entre les services aux individus et les services aux entreprises.

- ✓ Poursuivre les travaux amorcés par la direction régionale sur l'arrimage des services aux individus et des services aux entreprises.
- ✓ Améliorer la collaboration des équipes locales dans l'analyse et le traitement des divers dossiers afin d'optimiser les interventions répondant aux problématiques du marché du travail.

LES INDICATEURS DE RÉSULTATS CIBLÉS AU PLAN D'ACTION RÉGIONAL

Conformément à sa gestion par résultats, l'atteinte des objectifs d'Emploi-Québec se mesure à l'aide d'indicateurs de résultats ciblés qui constituent des points de repère pour évaluer la performance de l'organisation. Ces indicateurs sont interreliés et peuvent traduire des résultats associés à plus d'une orientation ou d'une stratégie.

Par ailleurs, ces indicateurs de résultats ciblés sont complétés par d'autres indicateurs dont Emploi-Québec Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine assurera le suivi selon les caractéristiques des participantes et des participants.

Tableau 7 – Indicateurs de résultats ciblés au Plan d'action régional 2015-2016

Indicateurs de résultats – Services publics d'emploi	Cibles 2015-2016	Cibles 2014-2015
Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi	6 383	6 257
Nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	2 812	2 740
Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, participants de l'assurance-emploi	4 347	4 347
Nombre de participants de l'assurance-emploi en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	1 188	1 121
Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, clientèle des programmes d'assistance sociale	1 671	1 430
Nombre de participants de la clientèle des programmes d'assistance sociale en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	806	678
Nombre de nouveaux participants aux stratégies du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	133	158
Nombre d'entreprises nouvellement aidées par les interventions des services publics d'emploi	384	403

Indicateurs de résultats – Services de Solidarité sociale	Cibles 2015-2016	Cibles 2014-2015
Proportion des demandes d'aide financière de dernier recours traitées dans un délai de 5 jours ouvrables suivant la réception des documents requis	85 %	80 %
Nombre de sorties de l'aide financière de dernier recours	1 305	1 163

LES RESSOURCES D'EMPLOI-QUÉBEC GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

L'agence est dotée d'un budget d'intervention annuel pour offrir les services publics d'emploi, établi en fonction des ententes avec le gouvernement fédéral et des objectifs financiers du gouvernement québécois. Conformément à son mode de gestion, les attentes de résultats liés aux services d'emploi sont convenues en tenant compte du niveau du budget accordé. Emploi-Québec dispose également d'un budget de transfert pour assurer le versement de l'aide financière à l'égard des programmes d'assistance sociale ainsi que pour offrir des programmes spécifiques liés aux services de solidarité sociale.

Les services publics d'emploi

Le budget d'intervention du Fonds de développement du marché du travail (FDMT) est utilisé pour financer les mesures actives des services publics d'emploi. La répartition des ressources financières et des cibles de résultats entre les centres locaux d'emploi de la région tient compte de l'importance, pour chaque territoire, de la population à risque de chômage et de sous-emploi ainsi que du bassin d'entreprises et de travailleurs.

Pour l'exercice 2015-2016, le poids relatif de chaque centre local d'emploi est le suivant :

CLE Bonaventure 18,0 %

CLE La Côte-de-Gaspé 17,4 %

CLE La Haute-Gaspésie 14,0 %

CLE Les Îles-de-la-Madeleine 14,7 %

CLE Le Rocher-Percé 19,9 %

CLE Avignon 16,0 %

Ces paramètres de répartition contribuent également à déterminer le budget de fonctionnement attribué à chaque entité administrative de la région pour assumer la rémunération du personnel et les autres frais d'opération

LES FACTEURS DE CONTINGENCE

Certains facteurs externes peuvent influencer l'atteinte des résultats prévus dans le présent plan d'action. Dans la mesure où ceux-ci sont connus, il importe d'en tenir compte pour évaluer avec justesse la performance d'Emploi-Québec au moment de la reddition de comptes.

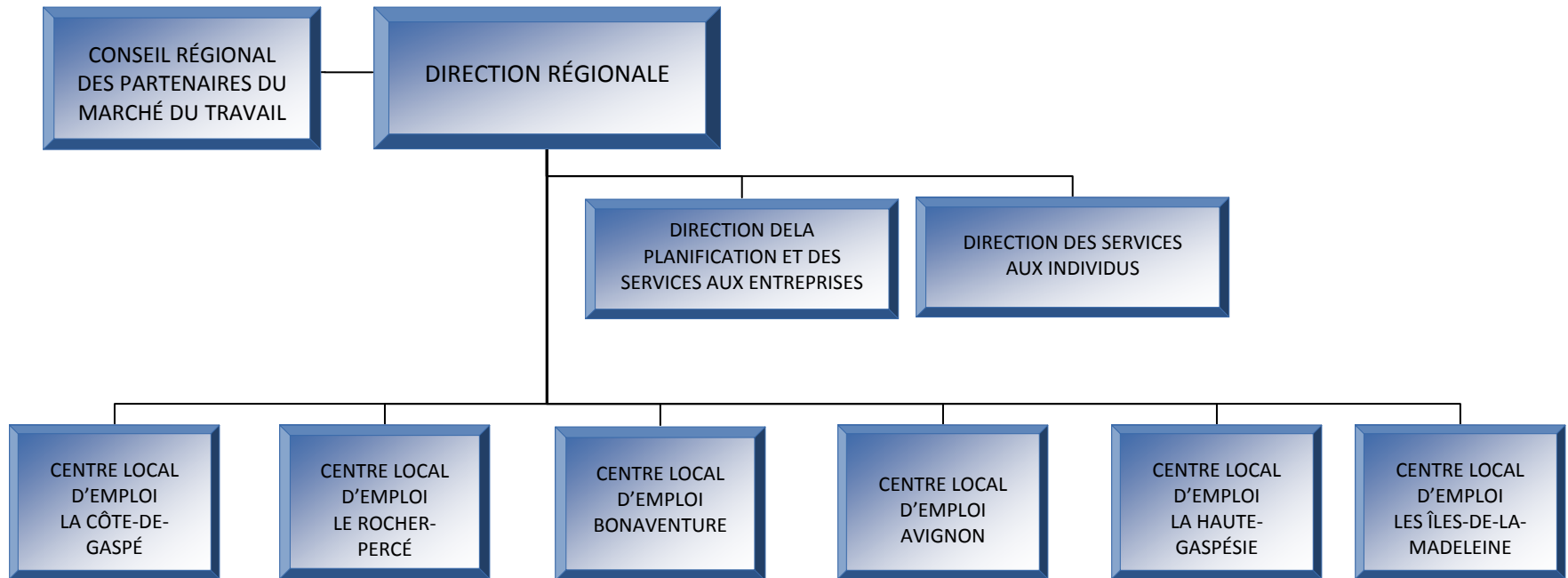
Les cibles du présent plan d'action sont donc préliminaires. Elles seront revues au plus tard à l'automne 2015 et pourraient être ajustées pour tenir compte, notamment, des résultats effectifs de 2014-2015, des ressources allouées à Emploi-Québec et des prévisions économiques révisées pour 2015-2016.

ANNEXES

- A. L'organigramme d'Emploi-Québec Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- B. Liste des membres du Conseil régional des partenaires du marché du travail Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- C. Le repérage des clientèles par Service Canada



L'ORGANIGRAMME D'EMPLOI-QUÉBEC GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE





LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Membres représentant la main-d'oeuvre

Gérard Audet	Syndicat canadien des Communications, de l'Énergie et du Papier
Jean-Yves Cauvier	FTQ– Construction
Anatole Chiasson (Vice-président)	Conseil central de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
Côté Christian	Fédération de l'UPA Gaspésie-Les Îles
Gino Loisel	Fraternité nationale des charpentiers-menuisiers- Section locale 9
Jacques Mimeault	Conseil central de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

Membres représentant les entreprises

Rollande Arsenault-Comeau (Vice-présidente)	Manoir Belle Plage
Gilbert Larocque	Produits forestiers Temrex

Membres représentant les organismes communautaires et le milieu de la formation

Lyne Grenier	Service d'aide à l'emploi des Îles
Christine Lepage	Commission scolaire René-Lévesque
Michel Morin	Commission scolaire Chic-Chocs
Sylvain Vachon	Groupe Collégia–Cégep Gaspésie/Les Îles
Jacques Veillette (Président)	Commission scolaire René-Lévesque

Représentants ministériels (sans droit de vote)

Roger Cyr	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
Michel Gionest	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
Carole St-Pierre (Secrétaire)	Emploi-Québec Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine



LE REPÉRAGE DES CLIENTÈLES PAR SERVICE CANADA

Emploi-Québec vise l'utilisation efficiente de ses budgets en intervenant auprès des clientèles à risque de voir leur période de chômage se poursuivre indûment. Une entente de référence est conclue avec Service Canada chaque année afin de diriger les demandeurs de prestations d'assurance-emploi vers les services publics d'emploi. Les personnes référées sont desservies prioritairement selon leur profil : personnes à risque de chômage de longue durée et personnes qui peuvent envisager un retour rapide sur le marché du travail.

Il est important de préciser que les critères de repérage ne servent pas à exclure des clientèles, mais plutôt à agir de façon proactive. Les personnes sans soutien public de revenu sont également admissibles aux services et mesures d'Emploi-Québec selon des modalités particulières.

Pour l'exercice 2015-2016, les critères de repérage régionaux retenus sont les suivants :

1. La possibilité de réemploi rapide

- Les personnes qui ont occupé un emploi dans une profession qui est actuellement en demande sur le marché du travail.

2. Le risque de chômage de longue durée (facteurs aggravants)

- Les personnes ayant une scolarité de niveau apprenti ou moins et âgées entre 18 et 35 ans.
- Les personnes ayant une scolarité de niveau secondaire ou moins et aux prises avec un handicap.
- Les personnes ayant une scolarité de niveau secondaire ou moins et dont la durée du dernier emploi occupé était supérieur à un an.

PLAN
D'ACTION
RÉGIONAL
2015-2016